



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance du public, des partis politiques, des candidats indépendants et de la population électorale en général, que les listes électorales provisoires seront affichées dans les différents centres d'affichage suivant le calendrier ci après :

- Provinces Bubanza, Cibitoke, Makamba, Muyinga : à partir du mercredi 14 avril 2010 ;
- Provinces Cankuzo, Kirundo, Mwaro, Rutana, Ruyigi : à partir du jeudi 15 avril 2010 ;
- Provinces Muramvya, Ngozi, Gitega : à partir du vendredi 16 avril 2010 ;
- Provinces Bururi, Bujumbura, Karusi, Kayanza, Mairie : à partir du samedi 17 avril 2010.

La CENI invite la population à aller consulter les listes électorales provisoires dans les meilleurs délais et procéder au recours en cas de besoin.

Il est important de noter que les anciens centres d'inscription deviennent pour la circonstance les centres d'affichage.

Pour toutes les provinces du pays, la durée d'affichage et de recours est de cinq jours calendrier à partir de la date du début de l'opération d'affichage.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2010

Pierre Claver NDAYICARIYE

Président de la CENI.

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »